

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°12 – 14 mars 2018

SOMMAIRE

À LA UNE

- *Gaz en Méditerranée orientale : ENI suspend l'exploration d'un bloc au large de Chypre à la suite des pressions de la marine turque*

INDUSTRIE

- *Possible cession de l'aciérie AFERPI de Piombino au groupe Jindal South West*
- *L'usine Ideal Standard de Roccasecca reconvertie dans la production de pavés recyclés*

ÉNERGIE

- *Attribution de concessions offshore par le gouvernement libanais à un consortium ENI-Total-Novatek*
- *Feu vert de la Commission à l'acquisition des activités commerciales italiennes de Gas Natural Fenosa par Edison (EDF)*
- *Le parlement grec ratifie l'autorisation accordée à Total et à Edison en 2016 pour l'exploration dans les eaux de la Mer Ionienne*
- *Consultation publique sur le projet de gazoduc entre Malte et la Sicile*
- *Eni : augmentation du chiffre d'affaires et retour au bénéfice en 2017*
- *Deux villes italiennes (Bolzano et Oristano) dans le classement mondial des 40 villes alimentées en électricité renouvelable rédigé par le cabinet privé Carbon Disclosure Project*
- *SNAM et le belge Fluxys rachètent la participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans Interconnector UK, la société de gestion du gazoduc belgo-britannique.*
- *Présentation des offres contraignantes pour la reprise du réseau gazier grec*

TRANSPORTS

- *Lyon-Turin : l'Observatoire présente un rapport sur la programmation des lignes d'accès italiennes au tunnel*
- *Lyon-Turin : début de l'activité de la structure binationale anti-mafia*
- *4,7 Md€ pour soutenir la production de biocarburants dans le transport*
- *Alitalia : les commissaires annoncent le choix d'un candidat pour la reprise d'ici le 30 avril*
- *Meridiana devient Airitaly pour mieux concurrencer Alitalia*
- *Le groupe Atlantia devient le premier actionnaire de Getlink (tunnel sous la Manche)*

- *Uber en Italie : 5 années sous haute tension*
- *L'association nationale du transport routier de voyageurs demande des adaptations de la proposition de paquet mobilité européen*
- *Croissance des véhicules alimentés au gaz et dans une moindre mesure des hybrides, le véhicule électrique restant marginal*
- *Neige en Italie : fortes perturbations dans les transports, Ferrovie dello Stato lance l'amélioration de l'équipement du réseau du Latium*

ENVIRONNEMENT

- *La Lombardie exclut le diesel de son système d'exemptions fiscales*
- *La maire de Rome annonce l'interdiction des véhicules diesel en centre-ville en 2024*

TELECOM

- *TIM présente son bilan annuel et son plan stratégique, qui prévoit la séparation du réseau et des activités commerciales*
- *Le fonds d'investissements Elliott Management entre dans l'actionnariat de TIM avec l'objectif annoncé d'influer sur la gouvernance du groupe italien*
- *L'autorité de régulation des communications AGCOM propose l'introduction d'un code couleur pour le classement des services internet*

A LA UNE

Gaz en Méditerranée orientale : ENI suspend l'exploration d'un bloc au large de Chypre à la suite des pressions de la marine turque

Le 8 février, Eni avait annoncé la découverte de gaz naturel dans une concession dans le sud-ouest de l'offshore chypriote, le bloc n°6, qu'il exploite en joint-venture avec Total (50% chacun). Le gisement, dénommé Calypso, pourrait faire partie de la même formation géologique que le gisement géant Zohr qui se trouve dans les eaux égyptiennes, également découvert en 2015 par le groupe italien. Le lendemain de l'annonce de cette découverte par Eni, la marine turque a empêché un navire de forage opérant pour le groupe italien de se rendre sur le lieu d'un forage dans un autre bloc, le n°3 (exploité avec Kogas), qui se trouve dans des eaux dont la souveraineté chypriote est contestée par Ankara, la Turquie déclarant y mener des exercices militaires. De ce fait, Eni a renoncé pour le moment à la poursuite de ses activités dans cette zone. D'autres entreprises pétrolières sont concernées par les contentieux territoriaux entre Chypre et la Turquie, comme par exemple ExxonMobil et Qatar Petroleum, dans le bloc 10. Selon le quotidien grec *Ekhatimerini*, des navires militaires américains, qui se trouvent en Méditerranée orientale pour des exercices conjoints avec la marine israélienne, seraient entrés le 7 mars dans la zone économique exclusive chypriote.

INDUSTRIE

Possible cession de l'aciérie AFERPI de Piombino au groupe Jindal South West

Le 22 février, le président de la région Toscane a annoncé un accord avec le gouvernement italien et le groupe indien Jindal South West (JSW) pour la reprise de l'aciérie AFERPI (ex-Lucchini) de Piombino, deuxième usine sidérurgique italienne (2 000 employés), spécialisée notamment dans la production de rails. La société, après plusieurs années sous administration judiciaire, avait été cédée au groupe algérien Cevital fin 2014 par les commissaires gouvernementaux. Le gouvernement considérant que l'investisseur algérien ne respectait pas ses engagements (forts retards dans la relance de l'usine, manque d'investissements, etc.), des négociations ont été entamées avec d'autres potentiels repreneurs. La signature de l'accord a néanmoins été reportée sine die par Jindal, qui a demandé un délai supplémentaire pour finaliser l'accord préalable à la vente. Le Ministre Calenda espère obtenir la signature du contrat définitif d'ici fin mars.

L'usine Ideal Standard de Roccasecca reconvertie dans la production de pavés recyclés

Un accord a été trouvé pour le sauvetage de l'usine Ideal Standard de Roccasecca, dans le Latium, qui produit des sanitaires en céramique et qui emploie environ 300 personnes. Grâce à la médiation et au soutien financier du Ministère du développement économique, l'usine, dont le propriétaire avait décidé la fermeture, a été cédée au groupe Saxa Gres, l'un des principaux acteurs italiens de la céramique, qui la reconvertira dans la production de pavés (les bien connus *sanpietrini* romains) entièrement fabriqués avec des matériaux issus du recyclage des déchets de céramique, en sauvegardant l'emploi.

ENERGIE

Feu vert de la Commission à l'acquisition des activités commerciales italiennes de Gas Natural Fenosa par Edison (EDF)

La filiale italienne du groupe EDF avait signé en octobre dernier un accord contraignant pour la reprise des activités commerciales italiennes du groupe espagnol Gas Natural Fenosa (420 000 clients, notamment en Italie du Sud, titulaire du contrat d'achat du gaz issu du gisement azerbaïdjanais de Shah Deniz) pour 192,8 M€. Début février, la DG Concurrence de la Commission européenne a donné son accord à l'opération, ce qui a permis de conclure le contrat de cession définitive quelques jours plus tard. Ainsi, Edison a augmenté d'environ 50% son portefeuille de clients en Italie, en renforçant sa position de troisième acteur de la production et distribution d'énergie de la péninsule (après Enel et Eni).

Attribution de concessions offshore par le gouvernement libanais au consortium Eni-Total-Novatek

Le 9 février, le gouvernement libanais a attribué à un consortium formé par Eni, Total et Novatek deux concessions d'exploration offshore, dont l'une relative à un bloc (n°9) qui se trouve partiellement dans des eaux revendiquées par Israël. Lors des manifestations d'intérêt par les candidats, le gouvernement israélien avait qualifié de « provocateur » l'appel d'offres et d' « erreur » la participation des sociétés à l'initiative libanaise. De son côté, Eni a déclaré dans un communiqué que les activités de forage n'auraient pas lieu dans les zones contestées, qui par ailleurs représentent moins de 10% de la concession.

Le parlement grec ratifie l'autorisation accordée à Total et à Edison en 2016 pour l'exploration dans les eaux de la Mer Ionienne

Les deux sociétés explorent la concession du bloc n°2 avec l'entreprise Hellenic Petroleum, qui, avec Total, serait également intéressée par l'exploration au large de l'île de Crète, pour laquelle des appels d'offres viennent d'être lancés. La décision du parlement a été critiquée par Greenpeace et WWF.

Consultation publique sur le projet de gazoduc entre Malte et la Sicile

Le gouvernement maltais a [annoncé](#) le lancement d'une consultation publique sur le projet de liaison entre Malte et la Sicile, pour approvisionner en gaz naturel l'archipel et en particulier sa centrale thermoélectrique de Delimara. Cette dernière a été récemment convertie au gaz et est actuellement approvisionnée en GNL via un terminal flottant de la compagnie chinoise Shanghai Electric (qui détient 33% de la compagnie électrique Enemalta et 90% de la centrale). Le projet, classé d'intérêt commun européen, est cofinancé par la Commission, qui a alloué en janvier 3,7 M€ pour les études préliminaires, dont celles d'impact environnemental, qui se dérouleront dans les deux prochaines années. La capacité du gazoduc devrait s'élever à 2 Md de m³ par an.

Eni : augmentation du chiffre d'affaires et retour au bénéfice en 2017

Le groupe italien a présenté ce 16 février au cours d'une conférence de presse ses [résultats](#) pour l'année 2017. Le chiffre d'affaires s'élève à 66,9 Md€, en augmentation de 20% par rapport à 2016. Eni a dégagé un bon résultat net de 2,4 Md€, alors qu'en 2016 elle avait enregistré des pertes de 340 M€, et a réduit son endettement, qui s'élève maintenant à 10,9 Md€ (en baisse de 3,9 Md€). Cette croissance découle de la reprise du marché pétrolier et de la diminution des coûts. La marge opérationnelle de l'amont pétrolier a doublé (5,2 Md€) et a fortement augmenté dans l'aval (1 Md€, +70%). Eni a enregistré après sept ans un retour à la rentabilité de ses activités de vente de gaz et d'électricité (200 M€), et cela malgré la légère baisse des ventes de gaz en Italie (37,4 Md de m³, -3%) et dans le reste de l'Europe (38,2 Md de m³, -10%), due à une diminution de la consommation en Italie, France, Allemagne et Autriche et la sortie du marché des particuliers en Belgique et en Hongrie. La vente d'électricité est également en légère baisse (35,3 TWh, -4,6%), tout comme la production de pétrole (850 000 b/j, -3%). La production de gaz, de son côté, a augmenté de 10%, et s'élève désormais à 149 M de m³/j. Les investissements prévus pour l'année 2018 s'élèvent à 8 Md€.

Deux villes italiennes (Bolzano et Oristano) dans le classement mondial des 40 villes alimentées en électricité renouvelable rédigé par le cabinet privé Carbon Disclosure Project

Bolzano, ville alpine de 100 000 habitants dans le Haut-Adige - Sudtiro, est entièrement alimentée en électricité par les centrales hydrauliques qui l'entourent, alors qu'Oristano, ville de Sardaigne (30 000 hab.) est alimentée à plus de 90% par de l'électricité hydroélectrique et photovoltaïque. L'Italie est le seul pays de l'UE dont des villes figurent dans la liste, et l'un des deux pays européens avec la Suisse (Bâle, 170 000 hab.). La [liste](#) est rédigée par le cabinet sur la base des données transmises par les villes.

SNAM et le belge Fluxys rachètent la participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans Interconnector UK, la société de gestion du gazoduc belgo-britannique.

Les deux sociétés de transport de gaz ont exercé début mars leur droit de préemption sur la participation québécoise, évaluée à 75 M£. Ainsi, la nouvelle structure actionnaire d'Interconnector UK est la suivante : 76,3% Snam et 23,7% Fluxys (à travers leurs holdings respectives).

Présentation des offres contraignantes pour la reprise du réseau gazier grec

Le 16 février, l'agence grecque pour la privatisation (HRADF) a annoncé le dépôt d'offres contraignantes pour la reprise de 66% de DESFA, l'opérateur du réseau de transport du gaz grec, par deux consortiums, l'un formé par l'italien SNAM, le belge Fluxys et l'espagnol Enagas, et l'autre par l'espagnol Reganosa, le roumain Transgaz et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Les actions qui seront cédées appartiennent à Hellenic Petroleum (35%) et à la holding d'Etat grecque (31%).

TRANSPORTS

Lyon-Turin : l'Observatoire présente un rapport sur la programmation des lignes d'accès italiennes au tunnel

L'Observatoire pour la liaison ferroviaire Lyon-Turin, qui réunit le gouvernement et les collectivités italiennes concernées par le projet, a présenté le 28 février un rapport intitulé « vérification du modèle d'exploitation pour le tronçon national du côté italien », qui met à jour les hypothèses de trafic et les compare à la capacité ferroviaire des lignes d'accès au tunnel de base, pour proposer des actions de renforcement du réseau à l'horizon de 2030. Le rapport prend acte que les prévisions de trafic formulées dans les années 2000 ont été démenties en raison de la crise économique. Il indique cependant qu'entre 1997 et aujourd'hui, la part de trafic de marchandises qui utilise l'autoroute entre l'Italie et la France est passée de 77% à 90%, ce qui engendre un fort impact environnemental sur l'arc alpin, et que la construction de la ligne ferroviaire s'avère donc nécessaire pour reporter le trafic de la route vers le rail. En effet, selon le Commissaire du gouvernement pour la ligne Lyon-Turin, Paolo Fioletta, la ligne historique n'est ni adaptée ni adaptable au transport moderne des marchandises et des passagers. La mise à jour des hypothèses a fait l'objet d'interprétations critiques de la part d'opposants au projet, qui contestent son utilité et la répartition des coûts entre les deux pays promoteurs.

Lyon-Turin : début de l'activité de la structure binationale anti-mafia

Le 23 février, le préfet de la région Auvergne – Rhône-Alpes, Stéphane Bouillon, et le préfet de Turin, Renato Saccone, ont signé à Modane le document qui définit les modalités de fonctionnement de la structure chargée d'appliquer les dispositions anti-mafia aux appels d'offres qui concernent la section transfrontalière du projet. C'est la première fois que ces dispositions seront appliquées à un ouvrage européen transfrontalier. Cela a nécessité d'introduire dans le droit français, comme prévu par l'accord franco-italien sur le projet, des dispositions déjà mises en œuvre en Italie. Les vérifications porteront non seulement sur les entreprises titulaires des marchés, mais également sur la chaîne de sous-traitance. Seules les entreprises agréées par la structure et inscrites sur une « liste blanche » pourront se voir attribuer des marchés.

4,7 Md€ pour soutenir la production de biocarburants dans le transport

Le premier mars, la Commission européenne a approuvé les mesures prises par le gouvernement italien pour soutenir la production de carburants alternatifs dans le transport. Le lendemain, le ministre pour le développement économique a signé le décret qui alloue 4,7 Md€ à la construction de nouvelles installations pour produire du bio-méthane et des biocarburants obtenus à partir de déchets, de résidus agricoles et d'algues. Pour être financées, ces installations devront entrer en activité d'ici le 31 décembre 2022. Le décret impose une limite maximale de la production à 1,1 milliard de mètres cubes par an et prévoit que la subvention sera évaluée chaque année en fonction des coûts de production, afin d'éviter des compensations excessives. Si l'Italie se situe dans le peloton de tête européen en matière de développement des énergies renouvelables, la part des renouvelables dans le transport reste faible, à environ 6%, la stratégie énergétique nationale fixant l'objectif de 21% d'ici 2030.

Alitalia : les commissaires annoncent le choix d'un candidat pour la reprise d'ici le 30 avril

Le 27 février, Luigi Gubitosi, l'un des commissaires extraordinaires d'Alitalia, a indiqué que l'offre la plus intéressante pour la reprise de l'entreprise serait choisie d'ici au 30 avril. Outre les offres déposées par Lufthansa et par Easyjet, la presse italienne évoquait dernièrement la possible implication de *Ferrovie dello Stato*, aux côtés de la *Cassa Depositi e Prestiti*, sans qu'il soit possible de vérifier la fiabilité de cette rumeur. Le 22 février, selon la presse italienne citant une source proche du dossier, les commissaires auraient rencontré les représentants du fonds américain Cerberus, d'Air France, d'EasyJet et de Delta. Air France avait toutefois clarifié sa position par [communiqué](#) du 13 janvier 2018, indiquant que l'entreprise n'était pas intéressée par le processus lancé par les autorités italiennes pour le rachat d'Alitalia, même si des accords commerciaux étaient possibles.

L'avenir de la compagnie est un sujet politiquement sensible, qui a fait l'objet de prises de positions dans le cadre de la campagne électorale pour les élections législatives italiennes du 4 mars. Matteo Salvini, le leader de la Ligue du Nord, qui a remporté 18% des voix au Sénat et à la Chambre des députés, et qui revendique le poste de président du Conseil, défend l'« italianité » de la compagnie, reprenant les positions de Silvio Berlusconi en 2008. Il a indiqué qu'Alitalia ne devait pas être « vendue au rabais aux multinationales ou aux sociétés étrangères ».

Meridiana devient Airtaly pour mieux concurrencer Alitalia

La compagnie aérienne italienne Meridiana, dont Qatar Airways est récemment devenue actionnaire à hauteur de 49%, change de nom et devient « Airtaly ». Au cours d'une conférence de presse à Milan, les dirigeants de la compagnie ont expliqué que ce nouveau nom accompagnait l'objectif de devenir la nouvelle compagnie nationale italienne, devant Alitalia. Le siège restera à Olbia, en Sardaigne, tandis que le hub international sera situé à Milan Malpensa, d'où, à partir de septembre 2018, opérera une nouvelle liaison vers Bangkok. Le président de Meridiana, Francesco Violante, a indiqué son objectif d'arriver en cinq ans à une flotte de 50 avions transportant 10 millions de passagers.

Le groupe Atlantia devient le premier actionnaire de Getlink, exploitant du tunnel sous la Manche

Le groupe italien Atlantia a annoncé le 2 mars avoir acquis 15,49% du capital de Getlink, qui exploite le tunnel sous la Manche, devenant ainsi son premier actionnaire. Atlantia déboursa 1,056 Md€ pour l'acquisition du véhicule d'investissement Aero 1 Global & International, dont les actions représentent 26,66% des droits de vote et qui appartenait à des fonds gérés par Goldman Infrastructure Partners.

Uber en Italie : 5 années sous haute tension

Un [article](#) du *Sole24Ore* fait le point sur cinq années de présence d'Uber en Italie. Le service débute à Milan en mars 2013, puis à Rome trois mois plus tard. Il connaît une croissance importante quand, en 2014, UberPop, le service qui permet à toute personne de devenir chauffeur, débute à Milan, puis peu après à Gênes, Turin et Padoue. A la suite d'un recours des associations de taxis, le tribunal de Milan interdit, en juin 2015, le service UberPop en Italie. Le service traditionnel de location de voitures avec chauffeur, appelé UberBlack en Italie, poursuit cependant son activité, jusqu'à déclencher une grève de 6 jours des taxis à Milan et Rome, en février 2017. Un jugement en référé du tribunal administratif du Latium donne raison aux associations de taxis qui demandent la suspension du service, mais cette décision est annulée en appel quelques jours plus tard. Alors que le nombre de chauffeurs est estimé à un millier à Rome et à Milan, le ministre des transports, Graziano Delrio, a engagé une démarche de modernisation du cadre législatif, qui date des années 1990 et ne prend donc pas en compte les innovations technologiques. Celle-ci n'a pas toutefois pu être conduite à son terme avant la fin de la législature.

L'association nationale du transport routier de voyageurs demande des adaptations de la proposition de paquet mobilité européen

L'Association nationale du transport routier de voyageurs (Anav), qui réunit les professionnels du secteur, a organisé une conférence à Rome, le 12 février, pour faire connaître ses positions sur le « paquet mobilité » proposé par la Commission. L'Anav regrette que la proposition de la Commission ne prévoise pas un cadre plus souple pour le transport routier de voyageurs, et traite le transport routier dans son ensemble, comme le fait déjà le règlement en vigueur (n°561/2006). En particulier, l'association défend l'exclusion de certains du champ d'application des règles de détachement : les services réguliers (internationaux et nationaux), les services occasionnels internationaux, ainsi que les modèles de voyage multimodaux de type « fly-and-drive ». Elle émet des réserves sur l'utilisation du tachygraphe numérique, sur le contrôle des horaires de travail hors des locaux des entreprises et sur les objectifs de la directive en termes de réduction des émissions des véhicules. La parlementaire européenne, Isabella De Monte (groupe de l'alliance progressiste des socialistes et démocrates), a indiqué qu'il était préférable de créer des aires adaptées au repos en cabine plutôt que de l'interdire comme le propose la Commission européenne. Elle a souligné que la question du paquet routier divisait, au Parlement européen, davantage en fonction des nationalités que de la couleur politique.

Croissance des véhicules alimentés au gaz et dans une moindre mesure des hybrides, le véhicule électrique restant marginal

Le rapport de l'Association nationale de la filière de l'industrie automobile (Anfia) présente l'Italie comme le pays le plus vertueux d'Europe en termes de ventes de véhicules verts (« eco-friendly »). Mais cette acception recouvre principalement les véhicules alimentés au gaz (gaz naturel véhicule ou GPL), tandis que la croissance des véhicules électriques et hybrides est encore très contenue. En effet, en 2017, l'Italie était le premier marché pour les véhicules dits « à alimentation alternative » à l'essence ou au diesel dans le périmètre de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Un quart des 953 355 véhicules à alimentation alternative vendus dans l'UE l'ont été en Italie, mais il s'agit principalement de véhicules alimentés au gaz, alors qu'à l'échelle de l'UE les véhicules hybrides (essence et électricité) dominent, représentant 48% des immatriculations. L'Italie concentre ainsi 78 % de ventes européennes de véhicules au gaz (161 785 unités). En revanche, la diffusion des véhicules électriques est beaucoup plus contenue. Les immatriculations de véhicules électriques représentent en Italie 4 287 unités, soit 0,2% du marché national, même si elles ont doublé par rapport à 2016. Le marché des véhicules hybrides est plus développé, avec 63 398 immatriculations en 2017 (3,2% du marché), tiré notamment par les flottes de taxi, et connaît la même croissance.

La stratégie énergétique nationale, publiée en novembre 2017, soutient à la fois la mobilité électrique et la mobilité au gaz, cette dernière étant vue comme une bonne énergie de transition dans l'attente d'une plus grande maturité des technologies électriques.

Neige en Italie : fortes perturbations dans les transports, Ferrovie dello Stato lance l'amélioration de l'équipement du réseau du Latium

La perturbation météorologique dénommée « Burian », qui a touché l'Italie les 25 et 26 février, a provoqué de nombreuses perturbations, notamment dans les transports ferroviaires. L'administrateur délégué des *Ferrovie dello Stato* (FS), Renato Mazzoncini, a admis que les FS avaient commis des erreurs, et a présenté ses excuses aux passagers : le service aurait dû être réduit pour assurer sa fiabilité. Dans une interview à la *Repubblica*, il a expliqué que le réseau était équipé pour affronter les épisodes de neige et de froid extrême, en particulier grâce à des équipements de dégivrage des aiguillages, seulement du Nord de l'Italie jusqu'à Florence. Plus au Sud, l'occurrence d'épisodes de neige et de grand froid, une fois tous les 28 ans en moyenne, ne justifiait pas les investissements. Toutefois, la fréquence des épisodes exceptionnels augmentant (le dernier remonte à 2012), les FS ont proposé au ministère des transports d'insérer dans le contrat de programme entre celui-ci et leur filiale Rete Ferroviaria Italiana (RFI) l'équipement du réseau du Latium, pour un investissement de 100 M€.

Le ministre des Transports, Graziano Delrio, a en effet demandé aux dirigeants des FS de « résoudre une fois pour toutes » le problème de fragilité des infrastructures en cas de mauvais temps.

ENVIRONNEMENT

La maire de Rome annonce l'interdiction des véhicules diesel en centre-ville en 2024

Lors du sommet « C40 Women 4 Climate » au Mexique, la maire de Rome, Virginia Raggi (Mouvement 5 Etoiles), a annoncé l'interdiction de l'accès au centre-ville de la capitale aux véhicules particuliers diesel en 2024. Cette mesure a été saluée par les organisations environnementales, notamment par Greenpeace Italie, mais elle a été critiquée par les partis de l'opposition municipale. En particulier, le Parti démocrate regrette que soit annoncée une mesure de long terme, alors que, selon ses représentants, les restrictions de circulation pour les véhicules polluants prévues par le plan de circulation approuvé en 2015 ne seraient pas appliquées.

La Lombardie exclut le diesel de son système d'exemptions fiscales

La Lombardie réforme son dispositif d'exemptions fiscales pour le concentrer sur le soutien aux véhicules les moins polluants, en excluant les véhicules diesel. La loi régionale n°42/2017 prévoit ainsi une exemption de taxe automobile pour trois ans à l'achat d'un véhicule essence Euro 5 ou 6 (excluant les véhicules diesel), simultanément à la reprise d'un véhicule polluant au cours de l'année 2018 en vue de sa démolition ; la réduction de taxe est de 50% pendant trois ans pour l'achat, entre 2018 et 2020, d'un véhicule hybride avec système de recharge électrique externe. Une prime de 90 euros est également instaurée en cas de reprise pour démolition d'un véhicule diesel de classe Euro 0, 1, 2 ou 3. La Lombardie est l'une des régions d'Italie les plus touchées par la pollution de l'air aux particules fines et aux oxydes d'azote.

TELECOMMUNICATIONS

L'autorité de régulation des communications AGCOM propose l'introduction d'un code couleur pour le classement des services internet

Un nouveau règlement de l'AGCOM, actuellement en phase de consultation, prévoit l'obligation pour les fournisseurs de services internet d'utiliser dans la publicité de leurs produits un code couleur en fonction de la technologie de connexion du foyer au réseau internet. L'ébauche de règlement attribue à la connexion FTTH (fibre jusqu'au foyer) la couleur verte, au FTTB (fibre jusqu'à l'immeuble) la couleur bleue, au FTTC (fibre jusqu'à la borne) la couleur jaune et la couleur rouge pour une connexion avec fibre jusqu'au commutateur. La couleur violette est prévue pour la connexion sans fil. Dans la publicité, en outre, seuls les services de connexion « bleu » (FTTB) et « vert » (FTTH) pourront être présentés avec le terme « fibre » (« superfibre » pour le FTTH). L'AGCOM propose également des garanties précises en termes de performance minimale du service. La consultation publique s'achèvera en avril.

TIM présente son bilan annuel et son plan stratégique, qui prévoit la séparation du réseau et des activités commerciales et une réduction des effectifs

Le 6 mars, les résultats de l'année 2017 ont été présentés au cours du conseil d'administration de la société contrôlée par Vivendi : chiffre d'affaires de 19,8 Md€ (+4,2%), marge opérationnelle brute de 7,8 Md€ et bénéfices de 1,1 Md€. Le bilan devra être approuvé par l'assemblée générale le 24 avril prochain. Le groupe a présenté également son plan industriel triennal, qui prévoit entre autres la création d'une filiale à laquelle sera confiée la gestion du réseau de télécommunications du groupe. Cette mesure permettra de respecter les prescriptions formulées par le gouvernement italien dans son décret pris au titre du contrôle des investissements étrangers, qui déterminent les conditions de gestion de l'infrastructure, considérée d'intérêt stratégique national.

S'agissant du développement commercial, TIM a pour but d'atteindre les 5 millions de clients connectés en très haut débit (1,8 millions actuellement) et une couverture en 4G de 95% du territoire (76% actuellement). Il est prévu de tripler le nombre d'abonnés au service de streaming TIMvision et de doubler le nombre d'abonnés fixe et mobile. Du point de vue financier, le plan stratégique prévoit la stabilisation du chiffre d'affaires actuel, une réduction de l'endettement et un *cash-flow* brut de 4,5 Md€.

Le groupe a également confirmé sa volonté de réduire ses effectifs d'environ 10% (6500 sur 61000) à travers un plan de départs anticipés à la retraite (4000 emplois) et de départs volontaires (2500), malgré l'opposition des syndicats.

Le fonds d'investissements Elliott Management entre dans l'actionnariat de TIM avec l'objectif annoncé d'influer sur la gouvernance du groupe italien

Le fonds d'investissements domicilié aux Etats-Unis, fondé par Paul Singer, a annoncé avoir acquis une participation au capital de TIM et a manifesté sa volonté d'intervenir dans la gouvernance de l'entreprise, en présentant notamment une liste de candidats indépendants italiens au conseil d'administration de TIM pour remplacer les administrateurs nommés par Vivendi (la majorité), actionnaire de contrôle du groupe avec 23,9%. La participation effective d'Elliott au capital de TIM n'est pas connue à ce stade, mais en termes d'actions ordinaires (avec droit de vote), elle est inférieure à 5%, le seuil pour lequel la notification à l'autorité de régulation des marchés CONSOB devient obligatoire pour les fonds. Selon la presse, le fonds disposerait déjà d'une participation significative, estimée par le Sole24ore à 3% des actions ordinaires et à 3% des actions d'épargne (sans droit de vote). Pour MilanoFinanza, Elliot disposerait également d'options et de dérivés qui lui permettraient d'atteindre à terme une participation effective d'au moins 9,9%. Le fonds a déclaré chercher réduire l'influence de l'actionnaire de contrôle actuel mais ne pas envisager la prise de contrôle de TIM.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigée par : Federico Tassan-Viol, Esther Gagneux
Relue par Florent Moretti

TRÉSOR et Service économique
DIRECTION GÉNÉRALE régional